



## Synthèse du bilan à mi-parcours du PCAET de la CCICP

**Mars – Septembre 2024**

### Le PCAET de la CCICP

La CCICP a élaboré un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de manière volontaire en 2018-2019, adopté en 2021. Ce plan comprend **22 actions structurées en 5 axes stratégiques** et définit des **objectifs chiffrés** à l'horizon 2030 et 2050 par rapport à 2015 (année de référence du PCAET).

- Axe 1. Gérer durablement les **ressources du territoire**
- Axe 2. Développer les **EnR<sup>1</sup>** à l'échelle du territoire
- Axe 3. Réduire les impacts liés au **bâtiment**
- Axe 4. Adopter une **mobilité durable**
- Axe 5. Incrire le territoire dans la **transition énergétique**

	<b>2030</b>	<b>2050</b>
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	-27%	-54%
Consommation énergétique finale	-23%	-53%
% d'ENR dans la consommation finale	52%	100%

### Le bilan à mi-parcours du PCAET

L'article R.229-51 du code de l'environnement précise que le PCAET doit être évalué à mi-parcours, soit au bout de 3 ans de mise en œuvre. Ce bilan a pour objectif de :

- ✓ Évaluer l'avancement des actions du PCAET
- ✓ Analyser l'évolution du territoire depuis son adoption (consommation, émissions GES...)
- ✓ Identifier les freins à la mise en œuvre du PCAET
- ✓ Remobiliser les élus, les services et les partenaires du PCAET autour des enjeux définis
- ✓ Anticiper la révision du PCAET prévue en 2027

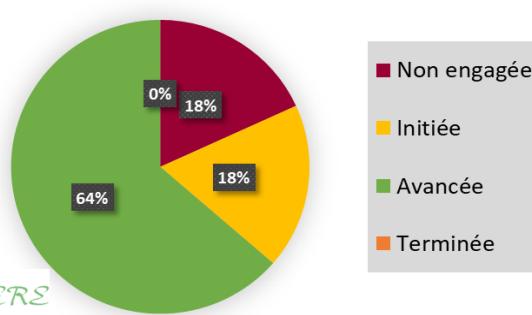
La démarche d'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCICP a été réalisée de mars à septembre 2024, avec plusieurs phases dont une **phase de concertation avec des entretiens associant les acteurs clés du PCAET et des ateliers thématiques à destination des élus dans le cadre de l'élaboration du PLUi<sup>2</sup>**.



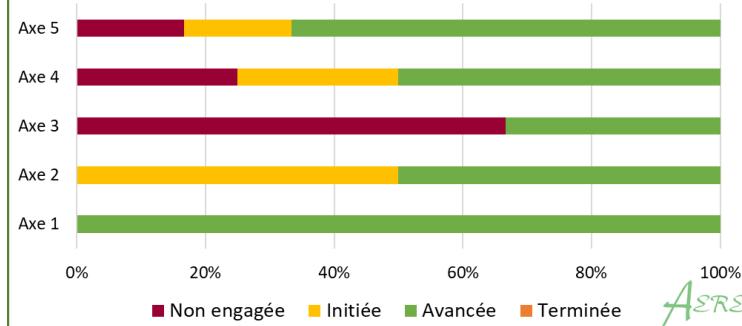
### Le bilan de l'avancement du PCAET

A mi-parcours, **64% des actions** du PCAET de la CCICP **sont avancées**, **18% initiées** et **18% non engagées**. La majorité des actions du PCAET étant permanentes, aucune action n'est terminée. Toutes les actions de l'axe 1 sont au niveau avancé, il s'agit d'un axe multi-acteurs où les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt ou des ressources aquatiques **mènent des actions liées au PCAET dans le cadre de leurs missions quotidiennes**. Ensuite, les actions de l'axe 2 sont toutes au moins initiées. L'axe 3 comprend trois actions dont deux non engagées à mi-parcours de la démarche. Dans les axes 4 et 5, la plupart des actions sont au stade avancé.

#### Répartition des actions du PCAET par niveau d'avancement



#### Répartition des niveaux d'avancement des actions par axe





## Les principales réalisations par action

N°	Actions et niveaux d'avancement		Principales réalisations
1	Changement de pratiques agricoles	Av.	Accompagnement dans l'adaptation des pratiques (engrais minéraux, peu d'intrants, adaptation au changement climatique, pratiques culturelles simplifiées...), essai de nouvelles pratiques
2	MDE <sup>3</sup> des exploitations agricoles	Av.	Accompagnement dans la production d'énergie et l'autoconsommation, journée énergie par la FDCUMA24 <sup>4</sup> (banc d'essai moteur)
3	Circuits-courts et veille foncière agricole	Av.	Guide des circuits courts, marchés locaux, marché des producteurs, commune de Mussidan labellisée territoire bio engagé et collège certifié Ecocert niveau 3, plateforme Agrilocal24, observatoire des cantines, outil de veille foncière
4	Filière bois	Av.	Accompagnement dans la gestion forestière, nouveau Plan Départemental Forêt Bois, adaptation au changement climatique, adhésion au SMO DFCI <sup>5</sup>
5	Milieux aquatiques	Av.	Note d'enjeux sur la biodiversité, restauration de zones humides à Montagnac-la-Crempse, sensibilisation des scolaires, prévention d'inondations et missions de la compétence GEMAPI <sup>6</sup>
6	Potentiels solaires au sol et ombrières	In.	Cadastre solaire bâtiments publics, recensement cartographique, ZAEEnR <sup>6</sup> des communes, étude cartographique par la CA24
7	ENR dans les exploitations agricoles	Av.	7 exploitations équipées de panneaux photovoltaïques (PV), concertation avec les agriculteurs, guide sur la méthanisation
8	Acceptabilité et projets citoyens	In.	Participation aux formations de CIRENA <sup>7</sup> , diffusion de connaissances par des guides, étude sur l'acceptabilité de la transition et des ENR, appel à projet « Plan de paysage »
9	Adaptation des réseaux	Av.	Avancement des travaux de sécurisation du réseau électrique, de plus en plus d'ENR injectées
10	Rénovation des logements privés	Av.	Programme OPAH <sup>8</sup> reconduit sur la période 2021-2026 (89 dossiers sur la CCICP), Opération de revitalisation de territoire sur 6 communes, plateforme de rénovation énergétique départementale
11	Filière de rénovation locale	NE	Contact des artisans par le Pays de l'Isle, construction neuve grâce à des ateliers d'écoconstruction par l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme
12	Réduction de consommation dans les entreprises	NE	Aucune
13	Mutualiser les déplacements motorisés	Av.	Création d'une aire de covoiturage, ouverture de la Navette Ferroviaire Mussidan-Niversac
14	Développer les modes actifs	Av.	Rénovation de la véloroute voie verte en entretien, aide à l'achat de VAE <sup>9</sup> , projet mobilité TIMS <sup>10</sup>
15	Sobriété, modes actifs et partagés dans la mobilité domicile-travail	In.	Pratique du télétravail par les agents de la CCICP, déploiement du Très Haut Débit sur le territoire
16	Plateforme de la mobilité	NE	Aucune
17	Sensibilisation des habitants	Av.	Appel à projet « Sentiers de Nature », intervention dans les écoles, stand « jardiner au naturel », gazette des bonnes pratiques
18	Rénovation patrimoine public	Av.	Convention Paquet Energie, rénovation des écoles, diagnostic éclairage public (41% de vétusté)
19	ENR sur le patrimoine public	Av.	Réseau de chaleur bois dans certains logements communautaires, installation d'une chaudière de granulés à Campsegret, étude mix géothermie-solaire thermique à Saint Médard de Mussidan, lampadaires fonctionnant avec des panneaux solaires
20	Commande publique	NE	Intégration de critères sociaux dans les offres publiques
21	Transition projet de territoire	In.	Commission du développement durable, Plan intercommunal de sauvegarde, programme petite ville de demain (PWD), communication sur le site internet et Panneau Pocket
22	Participer à la transition en Dordogne	Av.	Participation aux ateliers thématiques de la transition organisés par le SDE24 <sup>11</sup> (eau, données, agriculture, etc.)



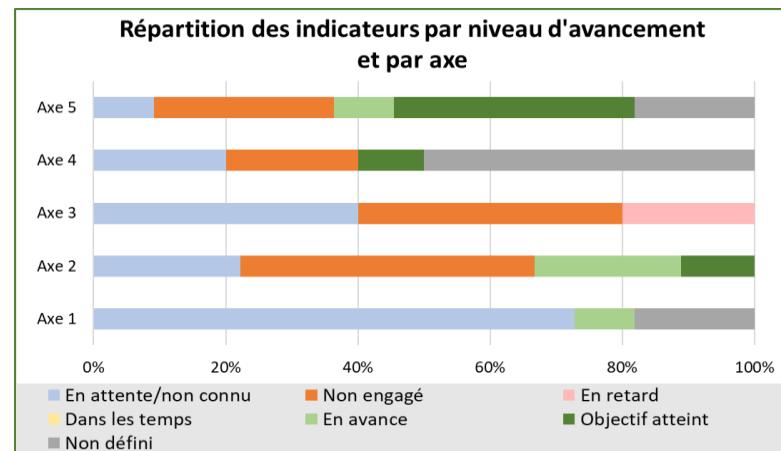
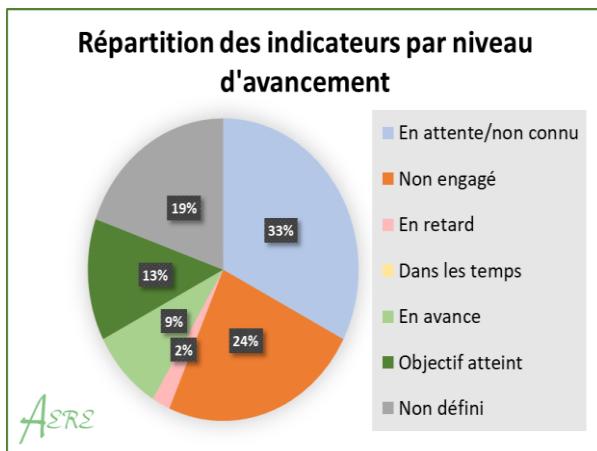
## Les mesures non réalisées

Parmi les mesures non engagées dans le PCAET à mi-parcours figurent :

- ✖ Le lancement d'un AMI<sup>12</sup> pour un projet ENR citoyen accompagné par CIRENA (axe 2) ;
- ✖ La réponse à l'AMI pour déployer le dispositif Facilaréno sur le territoire ainsi que la création de groupement d'artisans (axe 3) ;
- ✖ Le lancement du club-climat des entreprises et la communication sur les dispositifs de la CCI<sup>13</sup> et de la CMA<sup>14</sup> (axe 3) ;
- ✖ Le déploiement de RézoPouce (remplacé par Halt ô stop), la mise en place de pédibus ou vélobus, le développement des plans de déplacement entreprises privées ou publiques et la mise en place de la plateforme de mobilité (axe 4) ;
- ✖ Le déploiement du programme DECLICS<sup>15</sup> pour sensibiliser les habitants (axe 5) ;
- ✖ L'intégration de critères environnementaux dans la commande publique et la définition d'une stratégie de communication et de concertation dans le cadre du PCAET (axe 5).

## L'avancement des indicateurs de suivi

Le PCAET comprend **46 indicateurs** permettant de suivre l'avancement des actions avec des valeurs cibles en 2026 pour certains (81% des indicateurs). Les graphiques ci-dessous montrent que **22% des indicateurs sont au niveau avancé** dont six ayant atteint leurs objectifs surtout dans l'axe 5 (ex : puissance solaire installée à 958 kWc en 2024 contre un objectif de 1 MWc en 2026). **26% des indicateurs sont en retard** dont **24% non engagés**, c'est-à-dire avec des valeurs nulles en 2024, notamment dans l'axe 3. Enfin, **33% des indicateurs sont non connus** à mi-parcours du PCAET, surtout dans l'axe 1 (73%) où les indicateurs sont jugés peu pertinents et inaccessibles.



## Les freins à la mise en œuvre du PCAET

Des freins à la mise en œuvre du PCAET sont ressortis lors des entretiens avec les acteurs ou des ateliers avec les élus dans le cadre du PLUi.

Parmi les freins majeurs rencontrés dans au moins quatre axes du PCAET figurent :

- le **manque de sensibilisation et d'acceptabilité** (25%) : priorisation d'autres actions ou compétences au détriment de certaines actions du PCAET, population peu sensibilisée à la gestion forestière, projets EnR...
- les **freins liés aux caractéristiques physiques ou socio-économique du territoire** (21%) surtout dans l'axe 4 : morcellement forestier, bassins de vie éloignés, manque de voies protégées et d'aires de covoiturage...

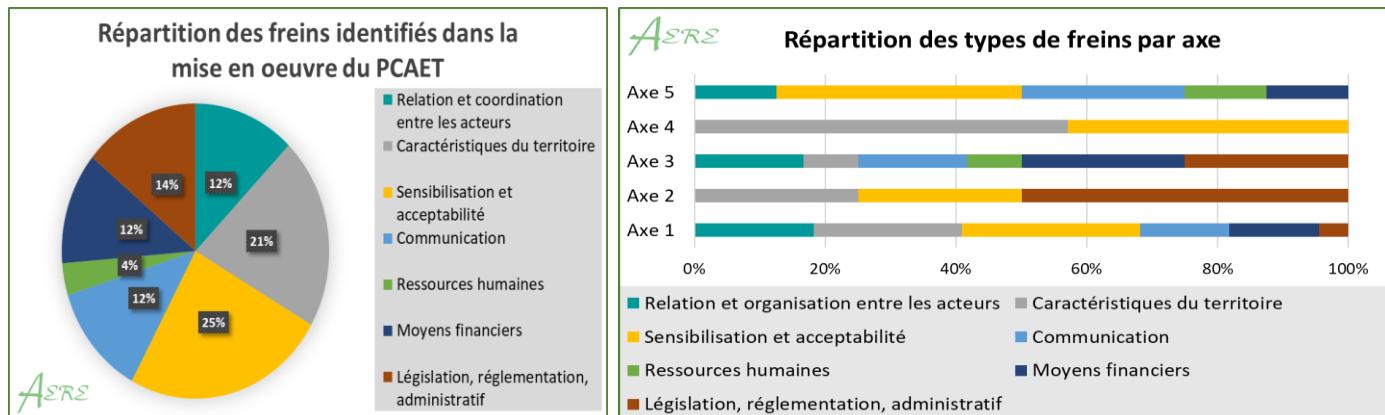
Dans les freins intermédiaires, rencontrés dans au moins 3 axes du PCAET figurent :

- les freins liés à la **législation, la réglementation et l'administratif** (14%) : démarches administratives longues pour les projets EnR et projets de rénovation, aides complexes...
- le **manque de moyens financiers** (12%) : coût de l'énergie, inflation, projets onéreux (DFCI, modernisation de l'éclairage public, rénovation globale de logement...)
- le **manque de communication** (12%) : sur la démarche PCAET au global et sur les dispositifs existants



- **Le problème de coordination avec les acteurs locaux** (12%) : manque de continuité dans l'implication des acteurs, acteur non mobilisé ni mandaté.

Enfin, le **manque de ressources humaines** (4%) constitue un frein annexe à la mise en œuvre du PCAET. Cela limite les échanges réguliers avec les acteurs et par conséquent retarde les projets, empêche la recherche de dispositifs d'aides par la collectivité, et a un impact sur la communication.



## L'implication de la CCICP, des acteurs et des communes

L'évaluation à mi-parcours a permis de faire les constats suivants :

- **La CCICP mobilise des ressources humaines** sur le PCAET : un agent dédié au développement durable arrivé en février 2024 en remplacement d'un agent en arrêt maladie depuis 2023, un Vice-Président chargé du développement durable, en plus de la directrice et de la Présidente de la CCICP, et d'autres agents techniques.
- **La CCICP déploie des moyens financiers** sur le PCAET, majoritairement pour la rénovation des écoles (1,1 M€), pour des adhésions aux syndicats ou encore pour des projets thématiques dont l'aide à l'achat de VAE...
- **Il n'y a pas eu de suivi annuel** ou de comité de suivi associant les acteurs depuis l'adoption du PCAET en 2021, seule une commission développement durable s'est tenue en 2023.
- **Il n'y a pas eu de communication régulière sur la démarche**, d'où la **méconnaissance du PCAET** par élus et les acteurs : **60%** des acteurs interrogés (six acteurs) et **18%** des élus répondants au questionnaire PLUi (huit élus) ne connaissent pas le PCAET.
- Il y a eu **peu d'échanges avec les partenaires** du PCAET et les communes.
- La plupart des acteurs ont mené des actions liées aux thématiques du PCAET indépendamment de la collectivité, notamment les acteurs départementaux.
- **Les communes ont mis en place des actions sur leur territoire** (agriculture, mobilité, nature, énergie) sans forcément faire le lien avec le PCAET.

## Les perspectives du PCAET

Le tableau ci-dessous résume les principales actions à venir sur le territoire de la CCICP.

Axe	Actions à venir
Axe 1	Animation d'un réseau sur l'alimentation avec les référents des PAT <sup>16</sup> et PCAET en Dordogne par le Département, mise en œuvre du plan départemental Forêt Bois 2024-2027 (test adaptation au changement climatique sur un secteur de la CCICP), projet DFCI à Villamblard et autres à venir.
Axe 2	Elaboration du Schéma Directeur des Energies de la Dordogne avec un volet concertation « collège citoyens » par le SDE24, réponse à un appel à projet « Plans de paysage » avec concertation, définition des zones d'accélération EnR par les communes.
Axe 3	Enquête auprès des propriétaires ayant achevé leurs travaux de rénovation par le Pays de l'Isle, rencontre entre le Pays de l'Isle et les artisans locaux, contact des agences immobilières par la CCICP pour travailler sur une politique des logements vacants.



Axe 4	Mise en œuvre du programme TIMS : (promotion de la navette ferroviaire, location partagée vers la navette ferroviaire (10km) et sensibilisation autour du vélo), mise en place d'arrêts Halt ô Stop sensibilisations pendant la semaine de la mobilité, dispositif savoir rouler à vélo
Axe 5	Elaboration de l'atlas de la biodiversité intercommunale avec le SMBI <sup>17</sup> , travail sur les indicateurs codes temps pour l'éclairage public par le SDE24

## La dynamique du territoire depuis 2015...

Le décalage de production des données ne permet pas d'apprécier l'évolution du profil énergétique du territoire de la CCICP depuis l'adoption du PCAET en 2021. L'analyse des données disponibles a permis de déduire que le **territoire suit la bonne tendance depuis 2015** (année de référence du PCAET) en termes de consommation énergétique (-1% en 2021 par rapport à 2015), d'émissions de gaz à effet de serre (-14%) et de production d'énergies renouvelables (+33%). Si la baisse de la consommation énergétique et des émissions de GES est en partie liée à la Covid-19 et à la crise énergétique, le contexte actuel laisse présager une montée en puissance de la production EnR dans les années à venir.

## Les suggestions d'amélioration générales du PCAET

Pour améliorer la mise en œuvre du PCAET dans les trois prochaines années, la CCICP pourrait :

- ☞ **Relancer la dynamique du PCAET** en communiquant sur les résultats du bilan à mi-parcours et en organisant des événements sur le territoire ;
- ☞ **Améliorer la relation avec les acteurs** en mettant en place des échanges réguliers individuellement ou en comité qui pourrait se réunir chaque année ;
- ☞ **Accompagner les communes** dans la mise en place d'actions du PCAET : informations, interventions ponctuelles de personnes compétentes, mises en relation, assistance dans la gestion de dossiers ou dans les démarches administratives, aides financières, etc.
- ☞ **Inclure de nouvelles thématiques** dans le PCAET (ZAN<sup>18</sup>, économie circulaire, tourisme durable, biodiversité, trame verte et bleue...) ;
- ☞ **Assurer la coordination du PCAET** : suivi annuel des indicateurs, échanges avec les acteurs, communication régulière, recherche de dispositifs...
- ☞ **Intégrer les enjeux du PCAET dans tous les projets de la CCICP** (dont le PLUi en cours d'élaboration).

## Comment participer / s'impliquer dans le PCAET du territoire ?

S'impliquer dans la démarche **en tant qu'acteur ou commune du territoire** :

- ☞ Me renseigner sur le plan d'actions du PCAET ;
- ☞ Solliciter la CCICP et les acteurs potentiellement intéressés par mes projets ;
- ☞ Répondre aux sollicitations de la CCICP sur le PCAET (invitation à des réunions, demandes d'informations, propositions de partenariats...) ;
- ☞ Me renseigner sur les dispositifs existants (ex : contrat de chaleur renouvelable en Périgord...).

Agir de mon côté **en tant qu'habitant(e)** :

- ☞ Me renseigner sur le plan d'actions du PCAET et participer aux futures concertations ;
- ☞ Me renseigner sur les dispositifs pour rénover mon logement et obtenir des aides, ou encore sur le potentiel photovoltaïque de ma toiture ;
- ☞ Passer à l'action : changer mon équipement de chauffage s'il est ancien ou utilise une énergie fossile, me déplacer en transports en commun ou en covoiturage ou à vélo dès que cela est possible, discuter autour de moi pour découvrir ou partager des pratiques éco-responsables, privilégier les produits bio et locaux pour mes achats alimentaires...

## Conclusion

A mi-parcours, l'avancement du PCAET de la CCICP est globalement **satisfaisant**.

Pour plus d'informations : Lire le rapport d'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCICP / Contacter Baptiste-Dalix PELVOIZIN ([manager.territoire@gmail.com](mailto:manager.territoire@gmail.com)) / 06.95.75.03.89)



## Quelques acronymes

1. EnR : Energies Renouvelables
2. PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
3. MDE : Maitrise de la Demande en Energie
4. FDCUMA 24 : Fédération Départementale de la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole de la Dordogne
5. SMO DFCI : Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies
6. ZAEnR : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
7. CIRENA : Citoyens en Réseau Energies renouvelables Nouvelle-Aquitaine
8. OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
9. VAE : Vélo à Assistance Electrique
10. TIMS : Territoires Inclusion Mobilité Sobriété
11. SDE 24 : Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
12. AMI : Appel à Manifestation d'Intérêts
13. CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
14. CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
15. DECLICS : Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété
16. PAT : Plan Alimentaire Territorial
17. SMBI : Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
18. ZAN : Zéro Artificialisation Nette

